



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 36885

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des psychomotriciens de notre pays. En effet, s'ils bénéficient actuellement du statut d'auxiliaires de la médecine (inscription Livre III), ils n'ont pas accès, comme d'autres auxiliaires, à la carte Carpimko marquant ainsi une rupture d'égalité au sein de notre territoire. En conséquence, il lui demande ce qu'il envisage de faire pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36885

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2004, page 2444